

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING



Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENTS:	Pour Roubaix, trois mois,	7 francs, 50
	six mois-14	
	un an	25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et

MM. LAFITTE-BULLIER

Le JOURNAL DE

publication des ann

et pour les villes

reçoit les annonces, à Paris, chez

M. et C^o, 20, rue de la Banque.

ROUBAIX est seul désigné pour a

ces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER

de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 4 JUIN 1868.

Bulletin politique.

Nous avons reproduit, à titre de simple rumeur et sans y donner grande créance, un article du *Pays* annonçant l'arrestation, à Rouen, de trois individus, et plus que soupçonnés de méditer un attentat contre l'Empereur. Cette nouvelle a été démentie, en même temps, par le *Moniteur*, le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats*. Il faut reconnaître cependant qu'elle était assez accréditée à Paris, puisque deux autres journaux, le *Presse* et l'*Evénement*, y ont fait allusion le même soir que le *Pays*; mais ce dernier en a profité pour exécuter une sortie violente contre les anciens partis qui l'accusait d'exciter à l'assassinat. On n'est pas plus maladroit, et il semblerait vraiment que les hommes du *Pays* veulent mériter, par leurs exagérations, cette qualification de « sans-culottes de l'Empire » qui leur était donnée naguère par un de leurs adversaires.

Le Corps législatif a adopté, à l'unanimité des votants et en une seule séance, le projet de loi qui réduit de moitié la taxe des dépêches télégraphiques. Ainsi, entre bureaux d'un même département, un télégramme de 20 mots ne coûtera plus que 50 centimes à partir du 1^{er} novembre 1869; entre bureaux quelconques de l'empire, une dépêche de 20 mots ne sera payée que 1 franc.

C'est un progrès, mais c'est un progrès lent et insuffisant comme tous ceux qui se font en France. Combien d'années devrions-nous attendre encore pour que l'on puisse envoyer, pour 50 centimes, une dépêche par tout le pays?

Le Corps législatif a consacré sa séance d'hier à la « discussion générale » du quatrième réseau des chemins de fer. On sait que les concessions sur lesquelles l'assemblée va délibérer sont exclusivement affectées à la Compagnie de l'Ouest. Il est à croire que les députés des autres régions affirmeront non-seulement les droits corrélatifs des autres Compagnies, mais la

faculté réservée aux associations locales de participer aux subventions du Trésor.

Nous lisons dans le rapport de M. Gresier, sur le projet de loi relatif à l'emprunt de 400 millions :

« En résumé, l'avenir des finances de la France doit être envisagée par le Corps législatif, sans fausse inquiétude, mais cependant avec la ferme propos d'obtenir cet équilibre, si vante par tous en théorie, mais qui n'a été jusqu'ici si difficile de rencontrer dans la pratique.

Pour atteindre avec sûreté ce but nécessaire, il faut que le Corps législatif se montre sévère pour toute augmentation de dépenses, il faut que chaque ministre se fasse un devoir de venir en aide au ministre des finances; qu'il devienne en quelque sorte le propre ministre des finances de son département et le plus énergique contrôleur de ses dépenses; qu'il renonce à cette regrettable habitude d'en proposer chaque année l'augmentation, et qu'il ait enfin, par un acte de courage, la pensée de cette vérité, que seules les bonnes finances assurent la prospérité à l'intérieur et la puissance à l'extérieur. »

Sur plusieurs points de l'Europe, on signale des manifestations sans importance. C'est ainsi que lundi Palerme a été le théâtre d'une agitation suivie de rixes. Quelques magasins se sont fermés. Il y a eu des arrestations. Cette agitation provenait du refus de plusieurs marchands d'accepter en paiement une fausse monnaie de bronze mise frauduleusement en circulation. Aujourd'hui, la ville est parfaitement tranquille.

Quant au prétendu soulèvement de Tazavia en Bosnie, il se réduit à un refus d'acquiescement des indigènes, auquel les chrétiens et les musulmans ont pris également part.

J. REBOUX.

M. le directeur-général de l'Œuvre des Ecoles d'Orient adresse la lettre suivante à l'Union :

« Paris, 29 mai 1868.

Monsieur le rédacteur, Vous avez eu, dans les premiers mois

de cette année, l'obligeance de reproduire les appels faits à la charité par Mgr l'archevêque d'Alger en faveur des pauvres Arabes.

« A la suite de ces appels, nous avons reçu la somme de deux cent cinquante mille francs, qui nous sont venus de tous les coins de la France, depuis le commencement de janvier jusqu'à la fin d'avril.

« Vers le commencement du mois de mai, le chiffre des offrandes a subi un ralentissement qui s'explique par les incertitudes qui ont semblé peser un moment sur l'avenir des orphelins créés par Mgr Lavergne.

« Maintenant que ces incertitudes sont dissipées par les assurances formelles et reiterées du gouvernement de l'Empereur, tous les catholiques sentiront plus que jamais la nécessité de soutenir les œuvres commencées en Algérie par le vénérable prélat.

« Je ne crois, du reste, pouvoir mieux expliquer ma pensée à cet égard, qu'en joignant ici la lettre que me fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui même Mgr l'archevêque d'Alger.

« Agréez, monsieur le rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.

L'abbé SOUBIRANNÉ.

Directeur-général de l'Œuvre des Ecoles d'Orient.

« Paris, le 28 mai 1868.

Mon cher ami,

Je viens encore renouveler mon appel à la charité de vos souscripteurs et à la vôtre.

Je me suis abstenu de le faire, depuis près de deux mois, à cause des difficultés qui avaient surgi tout d'un coup en Algérie, et qui paraissaient menacer, dans un avenir prochain, l'existence des asiles, où j'avais recueilli les orphelins et les veuves indigènes.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, après des explications réciproques, je suis complètement rassuré à cet égard.

J'ai reçu du gouvernement de l'Empereur l'assurance la plus formelle que mes établissements charitables seront respectés, et que toute liberté me sera laissée pour en fonder de nouveaux en territoire civil. J'ai, de plus, la certitude que les orphelins ne me seront pas à charge, et que, s'il s'élève à leur égard quelques difficultés, les tribunaux seuls seront appelés à les résoudre. C'est ce que je demandais, certain d'avance que les tribunaux ne peuvent que consacrer nos droits.

Le sont là des résultats acquis, aussi heureux que considérables. Il n'est personne en Algérie qui ne les ait regardés

comme impossibles, il y a six mois seulement, et je ne puis qu'être profondément reconnaissant au gouvernement de l'Empereur. Tout le monde sait, en effet, quelles difficultés avaient été opposées jusqu'ici aux relations, même de simple charité, entre le clergé catholique et les indigènes.

« Relativement aux fondations à faire en territoire arabe, la liberté m'en est aussi reconnue en principe. Ces fondations seront simplement soumises, non pas à l'arbitraire, qui n'est acceptable pour personne, mais aux dispositions légales qui régissent les établissements de même nature tant en France qu'en Algérie. Ce sont les termes mêmes de la déclaration que j'ai reçue.

« Voilà donc, mon cher ami, l'aurore d'une ère nouvelle, et par là charité catholique l'assurance d'un avenir meilleur.

Ce qui importe maintenant, c'est de nous mettre promptement à l'œuvre, de consolider, d'améliorer, de développer nos asiles charitatifs; et j'en puis l'entreprendre que par le concours des catholiques de France.

« Je leur dirais volontiers, si je pouvais leur faire entendre ma voix : c'est de vous maintenant qu'il dépend d'assurer à la cause de l'Église, de ses œuvres, de la charité catholique, en Algérie, un triomphe complet. J'ai obtenu la reconnaissance des principes; mais c'est peu si je ne puis les appliquer dans les faits, si je suis contraint de laisser se dissoudre les orphelins, les veuves que j'ai fondés, si je suis obligé d'en fermer les portes aux orphelins, aux veuves, aux vieillards qui s'y présenteront chaque jour.

Pour moi, mon cher ami, rien ne me coûtera pour empêcher ce résultat.

« Je ne veux pas d'un seul jour de repos; je prends dès aujourd'hui le bourdon du Frère quêteur, et je tends la main, sans honte, pour mes pauvres orphelins, pour les vieillards, pour les veuves, pour les malades, pour les affamés de ce pauvre peuple arabe, dont je me suis fait le père dans mon diocèse.

J'espère que le concours de tous les hommes de foi et de cœur ne me manquera pas et qu'ils voudront, en unissant leurs efforts aux miens, donner une marque publique de leur sympathie à la cause que j'ai soutenue et à laquelle, avec la grâce de Dieu, je ne ferai pas défaut.

« Veuillez croire, mon cher ami, à tous mes sentiments de reconnaissance et d'affection les plus dévoués.

CHARLES, archevêque d'Alger.

Les offrandes pour l'Algérie continuent.

ront d'être reçues au secrétariat de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, rue du Regard, 12, Paris.

Monsieur Lavergne a dû recevoir à Paris, l'adresse suivante, signée à Sidi-bel-Abbès, que nous fait connaître la Gazette du Midi, et qui sera suivie d'autres manifestations de même caractère de la part des colons algériens.

Sidi-bel-Abbès, le 30 mai 1868.

Monsieur, Nous avons lu, avec une émotion que rien ne saurait décrire, la lettre que Votre Grandeur a daigné adresser à la Gazette du Midi.

Est-il besoin de dire que nous adhérons de cœur et d'âme à la noble conduite de Votre Grandeur?

« Grande est la joie que nous éprouvons de pareils sentiments.

Monsieur, dans la lutte entre la barbarie et la civilisation, dans la lutte que Votre Grandeur compte comme l'un des plus puissants athlètes, la colonie tout entière est à vos côtés, vous remerciant d'avoir, sans découragement comme sans crainte, fait votre devoir de citoyen, de prêtre et de chrétien.

Nous sommes avec le plus profond respect,

« De Votre Grandeur, Les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

A Monsieur le directeur du Journal de Roubaix. Paris, 3 juin.

La nouvelle du jour est la solution pacifique de l'affaire tunisienne. Le bey de Tunis a accepté les conditions qui lui étaient proposées et le consul de France a repris ses relations diplomatiques. C'est là une nouvelle d'un bon augure, car outre qu'elle annonce que les intérêts de nos nationaux sont sauvegardés, elle épargne peut-être à la France la nécessité toujours coûteuse d'une intervention.

Le *Pays* est un journal, si peu lu et si peu connu que pour attirer l'attention sur lui il est obligé de produire certains effets qui, s'ils étaient produits par d'autres, conduiraient probablement leurs auteurs devant les tribunaux correctionnels. Et même on n'a appris que hier matin, par le démenti et la communication adressés aux journaux par le ministère de l'intérieur, la fausse nouvelle publiée avant-hier par le *Pays*, *Journal de l'Empire*, *Le Pays*

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 5 JUIN 1868.

— 15 —

LE

JEUNE DOCTEUR

SECONDE PARTIE.

VII

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 3 juin 1868.)

— Eh bien, grand-père, avez-vous pesé la chose? demanda la femme Valkiers en entrant dans une chambre où le vieillard se trouvait assis devant une table, les yeux fixés sur quelques papiers.

— J'ai tant réfléchi, que j'en suis presque habété, Marie. Votre proposition m'enchante.

— Mais, grand-père, observa la femme avec inquiétude, il nous faut prendre une résolution pour sortir d'embarras.

— En effet; mais le moyen de trouver ces cinq cents francs? Si nous pouvions gagner du temps, peut-être échapperions-nous à la résolution fatale!

— Non, il n'y a plus de délai à espérer. Vous voyez par la lettre du marchand de produits pharmaceutiques qu'il est très-mécontent, parce que, deux fois déjà, nous n'avons pas pu tenir nos promesses de paiement. Il écrit qu'il viendra lui-même, lundi, pour avoir son argent, et il faut qu'à tout prix nous tâchions de le satisfaire, sinon il dirait de nous des horreurs dans le village. D'ailleurs, il ne veut plus fournir de médicaments, et la pharmacie d'Adolphe n'est plus très-bien assortie. Alors, soyez raisonnable, c'est le dernier sacrifice.

— Grever notre maison! s'écria le vieillard; mettre en danger la dot de Françoise et nous préparer peut-être à tous un avenir de misère! Ma conscience ne me reproche-t-elle pas cette imprudence?

— Je comprends, grand père, que vous hésitez à employer ce moyen extrême; mais pourquoi serions-nous si craintifs? Les affaires d'Adolphe commencent à aller bien. La guérison miraculeuse du curé a fait parler de lui avec faveur jusque dans les communes avoisinantes. Grâce à la protection du notaire, il a de nombreux et de bons clients. Après la nouvelle année, nous avons pu payer toutes nos petites dettes et même le compte du charpentier. Lorsqu'on avance ainsi avec un succès toujours croissant, on peut avoir confiance dans l'avenir. Grevons donc notre maison d'une petite rente et ne craignons rien. Peut-être, à la nouvelle année

prochaine, pourrions-nous déjà la dégrever.

— Oui, Marie, dit le grand-père, j'accéderais peut-être à votre désir, mais il y a une raison particulière qui me retient. Nous ne pouvons pas disposer de notre propriété selon notre bon plaisir.

— Comment cela?

— Nous n'avons pas réfléchi que Françoise est encore mineure. Pour pouvoir hypothéquer la maison, nous devrions convoquer le conseil de famille... et M. Heuvels en fait partie.

La femme Valkiers poussa un soupir, et une pénible surprise se peignit sur son visage.

— En effet, M. Heuvels est membre de notre conseil de famille, dit elle; par conséquent, il faudra lui dévoiler notre misère, et il nous refuserait probablement les moyens d'y pourvoir. Il nous est hostile et nous fait tout le tort qu'il peut. Je le déplore de tout fond du cœur, et je lui pardonne son injustice; mais je ne veux pas qu'il ait à prendre une décision sur le sort de mes enfants.

— Et cependant, Marie, nous ne pouvons grever nos biens qu'avec l'intervention du conseil de famille; la loi est formelle.

Sans paraître écouter ce que disait le vieillard, la femme Valkiers continua tout haut ses réflexions.

M. Heuvels est la seule cause du chagrin qui régit ici. Malgré les raisons que nous avons de remercier Dieu de sa bonté pour nous, pourquoi Adolphe est-il toujours mélan-olique? pourquoi les succès qu'il obtient dans sa carrière ne peuvent-ils le délivrer du chagrin secret qui le poursuit? Parce qu'il souffre de se voir

ainsi l'objet de l'inimitié de son confrère, d'un homme qui a été l'ami intime de son père.

— Il y a un moyen, répondit le vieillard; mais il ne vous paraît peut-être pas moins désagréable que l'autre, et il est également extrême. Le notaire et sa famille nous témoignent depuis quelques mois l'amitié la plus généreuse et sans doute la plus sincère. Si nous le prions de nous prêter cinq cents francs pour six mois ou pour un an, pensez-vous, Marie, qu'il nous les refuserait?

Après un moment de réflexion, la femme Valkiers balbutia avec une sorte de découragement.

— Aller demander du secours aux seuls amis véritables que nous ayons!

— Mais si on ne pouvait pas demander du secours à ses amis, en cas de besoin, à qui donc pourrions-nous avoir recours?

— Entre amis, l'argent est chose facile, grand père. Et si le notaire refusait, alors il s'écarterait de nous certainement.

— Je ne crois pas, Marie, que nous ayons à craindre un refus. Le notaire est très-riche; le prêt que nous allons lui demander est pour lui une somme insignifiante. Il fait son possible pour nous convaincre de plus en plus que nous avons en lui, un ami sincère; il a une confiance sans bornes en l'avenir d'Adolphe; il le recommande et le protège partout où il peut. Et il nous refuserait un pareil service! Alors, Marie, une pareille démarche est certes désagréable; mais, quand on est dans le besoin, il ne faut pas être trop susceptible.

La veuve Valkiers, quoiqu'elle redoutât l'impression défavorable que cette de-

mande pouvait produire sur l'esprit du notaire, secoua la tête en signe d'adhésion, et royait réellement approuver la résolution du vieillard; mais en ce moment la porte s'ouvrit, et Françoise parut en disant :

— Mère, le notaire est là; il désire vous parler seuls, à vous et à grand-père. Je l'ai conduit au salon.

Les deux vieilles gens échangèrent un regard de joyeuse surprise, comme pour se dire que l'occasion de parler d'un emprunt venait s'offrir d'elle-même fort à propos.

— Je ne comprends pas quelle peut être l'intention du notaire, murmura Françoise avec une sorte de mécontentement; il est tout en noir, avec une cravate blanche et des gants blancs. On dirait qu'il vient remplir ici un message solennel pour nous.

— C'est pourtant bien simple, reprit la veuve en souriant; c'est demain la fête de la mère de Constance. Je sais que le projet du notaire est de réunir ce soir quelques-uns de ses meilleurs amis à un joyeux festin pour célébrer la fête de sa mère.

Tout en disant ces mots, elle avait déjà fait quelques pas dans le vestibule; le grand-père tenait la porte du salon et lui faisait signe de se hâter.

Françoise s'éloigna en secouant la tête, d'un air de doute, et les deux vieillards entrèrent dans la pièce où le notaire les attendait.

La mère d'Adolphe crut devoir lui rendre son invitation plus facile en lui disant :

— Vous prenez vraiment trop de peine, monsieur; entre amis, on peut bien se passer un peu de cérémonie. Nous nous